## Généalogie et Histoire de la Caraïbe

### Du magnétisme animal

#### Pierre Bardin

Dans l'Europe du 18<sup>ème</sup> siècle, Paris est la capitale qui attire par son rayonnement le monde des arts et des sciences. Il est indispensable d'être reçu dans les salons où l'on peut discuter avec les encyclopédistes des théories philosophiques ou matérialistes susceptibles d'améliorer le sort de l'homme.

C'est à cette époque qu'arrive dans la capitale un médecin allemand, le docteur Antoine Frédéric Mesmer, adepte d'une très ancienne doctrine qui prétendait guérir toutes les maladies grâce au magnétisme animal. Cette doctrine qui va prendre le nom de « Mesmérisme » consistait à remplir un baquet de limaille de fer, d'où sortaient des cordes, que des malades saisissaient, pour connaître les bienfaits d'un fluide magnétique, au cours de séances où l'hypnotisme tenait également un grand rôle.

Mesmer prétendait guérir « la mélancolie vaporeuse, avec vomissements spasmodiques, les obstructions du foie, la paralysie, la fluxion de poitrine ou la dégénérescence totale des organes de la transpiration... » (sic).

Introduit dans la meilleure société, installé près de la place Vendôme, la foule va assiéger son logement pour avoir accès au merveilleux baquet, après avoir souvent loué une place très longtemps à l'avance. Sont reçus en priorité les membres de la noblesse et de la haute société, gens fortunés par définition, car les guérisons éventuelles ne sont évidemment pas gratuites.

Pour tous ceux, et ils étaient nombreux, qui ne pouvaient pas payer, Mesmer avait magnétisé, disait-il, un arbre près de la porte Saint Martin, après avoir accroché des cordes aux branches où venaient se suspendre des malades. C'est ainsi que l'on put lire dans le Journal de Paris : « On vit plus de cent personnes éprouver l'effet du magnétisme, l'instant d'après qu'elles avaient embrassé l'arbre et obtenir des évacuations considérables. M. Mesmer pouvait-il faire mieux ? Les pauvres pouvaient-ils être purgés à meilleur marché... ? ».

La Reine Marie Antoinette sujette à des convulsions ou des évanouissements, était selon Mesmer, victime d'une obstruction de la vésicule biliaire. Le traitement magnétique qu'elle aurait essayé n'aurait eu aucun effet. Il se murmure dans les salons que Louis XVI aurait offert 200 000 livres pour connaître le secret du magnétisme.

Evidemment, la faculté de médecine voit d'un très mauvais œil le succès de celui qu'elle considère comme un imposteur. Pour les médecins, il n'y a pas de guérison, mais seulement des effets de suggestions. Mesmer sera obligé de quitter Paris.<sup>1</sup>

Le Mesmérisme va lui aussi quitter la France pour être transporté, par quelques adeptes, à Saint Domingue, où rien de ce qui vient de France ne laisse indifférent, que ce soit dans le domaine musical, théâtral ou scientifique. Comme à Paris, par exemple, une tentative d'aérostation à l'instar des frères Montgolfier va être réussie le 10 avril 1784 et verra s'envoler de l'habitation Galiffet, avec succès, un magnifique ballon gonflé à l'air chaud, aux armoiries des chefs de la colonie.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Histoire Secrète de Paris – Gilette Ziegler – Edition Stock - 1967

### Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Quant au magnétisme animal, son sort sera assez rapidement réglé, l'engouement dans la bonne société vite calmé, les autorités s'étant aperçu que cette doctrine connaissait un enthousiasme contagieux chez les esclaves, réunis par centaines dans des assemblées nocturnes, en particulier sur la paroisse de la Marmelade, principal lieu des rassemblements.

A Paris, la lecture du journal Le Mercure de France, en date du mois de septembre 1786, apprend à ses lecteurs l'importance de ce phénomène dans la population servile et les dangers qu'il représente aux regards des autorités :

« Le magnétisme animal ayant trouvé des adeptes zélés et nombreux parmi les nègres de Saint Domingue, on a craint qu'il n'en résulte des dangers pour la colonie. Cette pratique vient d'être foudroyée au Cap Français par un arrêt du 18 mai dernier sur un réquisitoire de M. François de Neufchâteau, procureur général du Roy.

Vu par le Conseil de remontrance du Procureur Général du Roy, contenu qu'on ne peut plus différer plus longtemps de rendre compte aux magistrats d'un désordre nouveau qui règne dans quelques quartiers du ressort de la Cour qui, faible dans sa naissance, bizarre dans son espèce mais rapide dans ses progrès alarmants dans ses suites, ferait dans peu de temps un de ces maux terribles qu'il est dangereux d'attaquer, impossible de guérir, si l'on ne se hâtait d'en extirper le germe tandis qu'il en est temps encore.

Il serait du plus grand danger, dans cette colonie, de laisser dans les mains des nègres épris du merveilleux un instrument que la physique ne remue elle-même qu'avec précaution, dont l'abus est si facile, si propre aux tours des jongleurs, communs parmi les nègres et vénérables à leurs yeux, comme ils le sont toujours par la crédulité des peuples ignorants, même pour bien des têtes faibles parmi les peuples éclairés.

Le quartier de la Marmelade est actuellement le théâtre de faux prodiges de ce prétendu magnétisme. Les nègres s'y rassemblent la nuit en des lieux écartés, et ce qui est plus illicite, en troupes très nombreuses.

L'opérateur miraculeux se fait présenter dans ce cercle les sujets qui demandent à subir son pouvoir. Il ne se borne pas à les magnétiser, suivant l'acception moderne de ce mot. Après que le magicien leur a causé de la stupeur ou des convulsions, mêlant le sacré au profane, il se fait apporter de l'eau bénite, qu'il prétend nécessaire pour désensorceler ceux qu'il a mis en crise. Quand l'assemblée circulaire a bien joui de ce spectacle, on fait une collecte au profit de l'homme étonnant qui a produit tant de merveilles.

Les gérants honnêtes et fermes, qui veillent avec soin sur la police intérieure des habitations, savent bien que les règlements prononcent des amendes contre ceux qui tolèrent de telles assemblées. Mais s'ils ne veulent pas s'exposer à l'amende, ils risquent un plus grand désordre. Ils ont à redouter que la confusion ne règne dans leurs ateliers, et que le marronnage ne leur enlève jusqu'aux chefs, tant les nègres esclaves sont fâchés qu'on les prive de la distraction qu'ils cherchent dans leurs assemblées.

C'est donc l'occasion de rappeler les lois sur les assemblées illicites et d'appliquer aux charlatans du magnétisme (ou du Bila, nom sous lequel est déguisé le magnétisme par les nègres), chez les gens de couleur, les dispositions des règlements rendus en de pareilles circonstances...

A ces causes, la Cour... fait très expresse défense à tous nègres ou mulâtres de pratiquer, exercer le magnétisme ou le Bila, sous peine d'être poursuivi extraordinairement et puni, pour la première fois, de trois ans de galère, comme profanateurs, charlatans et

# Généalogie et Histoire de la Caraïbe

moteurs d'assemblées et attroupements défendus par les ordonnances et sous peine de plus grande en cas de récidive... »<sup>2</sup>

Dans son ouvrage, Moreau de Saint Méry apporte des précisions sur les rites propres à ces initiations, qui continuèrent après la publication de l'arrêt du 16 mai 1786 :

« Un nommé Jérôme, mulâtre, aidé de Télémaque, nègre, ne continua pas moins à rançonner les esclaves en les initiant à des mystères chimériques.... Supérieur à eux, de toute la mesure de leur crédulité, Jérôme leur vendait des maman-bila (petites pierres calcaires) contenues dans des sacs appelés fonda; des graines rouges et noires, d'une espèce d'acacia, qu'il nommait poto; mais surtout des bâtons appelés mayombo où l'on introduisait de la poudre des maman-bila, au moyen d'une vrille, ce qui leur donnait la vertu de battre, sans danger pour soi, un autre nègre dont le bâton n'avait pas de mayombo. Jérôme se contentait d'une gourde pour un poto mais il en fallait quatre pour un mayombo. Il avait des seconds qui instruisaient de leur côté, en lui donnant la moitié de leur gain et tous prêchaient l'indépendance (sic). »<sup>3</sup>

Que devinrent Jérôme et Télémaque ? Ayant pris la fuite dès la parution du décret de mai 1786, ils furent arrêtés environ un an après, jugés et condamnés aux galères perpétuelles par décision du Conseil de Saint Domingue le 13 novembre 1787.

Un autre organisateur avec Jérôme, le nègre Jean, avait été pendu sur la place du marché de Marmelade le 30 novembre 1786.<sup>4</sup>

A la lecture de ces documents, on est en droit de se poser la question suivante : les rites pratiqués ressortissaient-ils uniquement du magnétisme animal venu de France comme on le croyait ? On peut raisonnablement en douter. En effet, tous les termes utilisés : bila – fonda – poto – mayombo, sont issus du Lingala, langue usuelle du bassin congolais. Moreau de Saint Méry fut sans doute le seul à comprendre que les réunions nocturnes s'apparentaient à des transes religieuses proches du culte du Vaudou, qu'il considérait comme une arme beaucoup plus dangereuse. La phrase « *Tous prêchaient l'indépendance* » en apporte la preuve. Dans cinq ans, cela se vérifiera avec l'assemblée nocturne du Bois Caïman, tant de fois décrite, au cours de laquelle, sous un orage impressionnant, l'officiant Boukman fit jurer aux assistants de tuer tous les Blancs.

La révolte éclata dans la nuit du 21 août 1791. Rien ne put alors l'arrêter.

Lire un autre article
Page d'accueil

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mercure de France – Septembre 1786 – B.N.F. site F. Mitterrand – Hist. Mer. B<sup>1</sup>P<sup>4</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Description de la partie française de Saint Domingue – Moreau de Saint Méry – Tome 1 – P.275

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le temps de Saint Domingue – Jacques Thibaut – J.C. Lattes – Paris 1989